



ANCA Nouvelles 60

Aout 2019 – Juillet 2020

Prairie humide à Gagny, Bois de l'Etoile, juin 2020

ÉDITO

Étrange année que celle-ci ! La crise sanitaire du printemps nous a laissés sidérés.

Nous avons rêvé un moment d'un « monde d'après », forcément meilleur que le « monde d'avant », puisque la crise nous aurait enseigné une forme de changement.

Changement ? Quel changement ? Sitôt le déconfinement annoncé, les mauvaises habitudes des uns et des autres sont revenues au galop avec le souci de « rattraper » ce qui n'avait pu être fait pendant la léthargie confinatoire, rattraper le niveau économique d'avant sans remettre en question un système qui consomme inexorablement notre planète.

S'inspirant de ce qui a été fait ailleurs, le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis a voté le plan Canopée pour replanter 3 arbres pour un arbre abattu, ou planter un arbre à chaque naissance. Des projets similaires, qui viennent en doublons, étaient aussi inscrits dans divers programmes des élections municipales. Cela fait beaucoup d'arbres et pas de lieux où les planter, puisque les trames vertes ne sont pas toujours identifiées dans les documents d'urbanisme et que la Seine-Saint-Denis entend poursuivre également sa densification urbaine sur les friches qui demeurent du foncier en réserve. Effet d'annonce, poudre aux yeux !

Commençons donc simplement par conserver nos arbres vénérables, sur la RN3 (projet TZen), ou sur la RN 34 (projet d'élargissement des voiries) !

Ce numéro rend bien compte de la frénésie de terrain qui nous a saisis, nous, naturalistes, au sortir du déconfinement, avec pour résultats de très belles observations à découvrir dans ces pages. Notre Seine-Saint-Denis est belle lorsqu'on sait la regarder !

Bonne lecture et bonnes vacances

La présidente,

Sylvie van den Brink

CALENDRIER

Samedi 29/08 : **Nuit internationale de la chauve-souris** sur les Coteaux de l'Aulnoye.

Samedi 05/09 : **Forums des associations** à Neuilly-Plaisance, Montfermeil et Noisy-le-Sec, sous réserve des conditions sanitaires

Samedi 12/09 et dimanche 13/09 : **Portes ouvertes de la Ferme pédagogique**. Port du masque obligatoire

Sorties **chauves-souris** en septembre, probablement au parc forestier de la Poudrerie.

Mercredi 07/10 : **Fête de la Nature** au verger des Coteaux d'Avron

Samedi 10/10 : **Fête de la Nature**, sur les traces des Salamandres de la Forêt de Bondy.

Autre sortie sur les salamandres à prévoir à la Poudrerie en octobre

Du lundi 19/10 au vendredi 30/10, **chantiers nature**

- réhabilitation d'une petite mare

- réhabilitation d'une prairie marneuse humide

Tous les mercredis activités au **verger**, à la **vigne**, au **rucher**, parc des Coteaux d'Avron, Neuilly-Plaisance.

Bois Saint-Martin

Découverte du Gomphe à pinces (*Onychogomphus forcipatus*).



ANCA

44 avenue des Fauvettes
93360 Neuilly-Plaisance

07 82 13 03 50

09 70 98 29 06

association.anca@free.fr

www.anca-association.org



anca.association

anca_asso

Neuilly-Plaisance

Parc des Coteaux d'Avron

A l'initiative de Lucien, notre apprenti en alternance, un **hôtel à insectes** a été installé au verger du parc des Coteaux d'Avron.

C'est un bel objet décoratif, mais pas que... Il permettra la reproduction des arthropodes (insectes, arachnides, crustacés). Une variété de cachettes est proposée : bûches de bois percées, tiges creuses, tiges à moelle, pots en terre cuite, etc, pour permettre d'observer plusieurs espèces.

Ces observations peuvent être intégrées dans des visites pédagogiques au verger, qui est pour nous une vitrine et un lieu de contact avec les Nocéens.

Un article détaillé sur l'hôtel à insectes est publié sur notre site internet.



Bobigny

Suivi des hirondelles de rivage du canal de l'Ourcq : l'envol des jeunes

Apolline Glaude, Léa Bernard, Lucien Claivaz, Fanny Guérineau, Laura Manaud, Pamela Amiard, Sylvie van den Brink

Cette année, avec le soutien du Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis, nous avons repris le suivi des hirondelles de rivage réalisé précédemment en 2017 et 2018 (ANCA Nouvelles n°55, page 6).



Ce 27 juillet, nous avons eu la chance d'assister en direct et au premier rang à l'envol des jeunes du nid 122.

Nous avons vu les jeunes au bord du trou, et le comportement du groupe des adultes, qui étaient là pour les aider, était fascinant : nourrissage intense, petits cris d'encouragement, puis nourrissage en vol des jeunes, apprentissage du canal (boire sans se noyer) et tout cela à 2 mètres de nous !

Il s'agissait d'une nichée d'au moins 4 jeunes, peut-être 5, ce qui est une bonne nouvelle.

Par ailleurs, l'absence de navigation sur le canal cette année maintient le niveau d'eau bien en dessous des nids, ce qui rend l'envol des jeunes moins périlleux.

Un numéro spécial de l'ANCA Nouvelles sur les hirondelles est en préparation.

Découverte de nouvelles espèces d'insectes au parc départemental de la Bergère

Pamela Amiard, Lucien Claivaz, Axel Dehalleux, Léa Bernard, Apolline Glaude, Sylvie van den Brink

A l'Est du parc de la Bergère, l'emprise de l'ancienne cité administrative (cercle jaune sur la carte ci-dessous), en cours de démolition, va devenir une extension du parc. Dans le PLUI d'Est Ensemble approuvé le 4/02/2020, elle a fait l'objet d'une modification de zonage et passe de U (urbanisable) à N (naturel, inconstructible).

Le 13 et le 20 juillet, après avoir effectué le suivi matinal des hirondelles de rivage qui nichent dans les palplanches du canal de l'Ourcq, nous sommes allés explorer leur territoire de chasse, sur les emprises de l'ancienne cité administrative.





Le Caloptène italien et l'OEdipode émeraude →

← Sur un sol tassé, constitué de déchets de BTP, de déblais, et d'un peu de marnes blanches, la prairie présente des touffes de végétation clairsemées et des patches de sol nu bien exposés au soleil, en lieu et place des anciens gazons urbains.

Nous y avons découvert les espèces typiques de ces milieux ensoleillés et secs, le Léopard des murailles, et une abondance d'insectes assez rares en Seine-Saint-Denis (tableau ci-après).



L'OEdipode turquoise (à gauche) et l'OEdipode aigue-marine (à droite)

	Nom latin	Nom vernaculaire	Statut
Arachnides	<i>Xerolycosa miniata</i> (C.L. Koch, 1834)		ZNIEFF
Orthoptères	<i>Aiolopus thalassinus</i> (Fabricius, 1781)	OEdipode émeraude	Peu commun
	<i>Calliptamus italicus</i> (Linnaeus, 1758)	Caloptène italien	Peu commun
	<i>Eumodicogryllus bordigalensis</i> (Latreille, 1804)	Grillon bordelais	Peu commun
	<i>Oedipoda caerulea</i> (Linnaeus, 1758)	OEdipode turquoise	Protégé IDF
	<i>Sphingonotus caeruleus</i> (Linnaeus, 1767)	OEdipode aigue-marine	ZNIEFF
Odonates	<i>Sympetrum fonscolombii</i> (Selys, 1840)	Sympétrum de Fonscolombe	Peu commun
Lépidoptères	<i>Iphiclides podalirius</i> (Linnaeus, 1758)	Flambé	ZNIEFF et protégé IDF
	<i>Papilio machaon</i> Linnaeus, 1758	Machaon	Peu commun

Le parc départemental de la Bergère est identifié au SRCE comme un réservoir de biodiversité isolé en milieu urbain dense.

La modification des milieux de l'ancienne cité administrative a permis la colonisation de l'Est du site par les insectes venant des emprises SNCF toutes proches du parc, ajoutant un milieu original à ce parc souvent qualifié de banal.

La présence de ces orthoptères valide l'existence d'une trace verte fonctionnelle des milieux ensoleillés et secs à végétation clairsemée, qui n'est pas déclinée dans le document d'Est Ensemble (2017) sur les trames vertes et bleues du territoire.

Emprises de l'ancienne cité administrative avec au fond, les voies ferrées →





L'intérêt écologique des trames ferroviaires était marqué dans les PLU communaux par un zonage N, naturel et inconstructible. Ces trames sont moins prises en compte dans le PLUi d'Est Ensemble où certaines repassent de N à U (urbanisable).

Nous manquons de données sur les insectes présents sur l'ancienne gare de déportation de Bobigny (cercle rouge sur la carte), autre élément de cette trame verte, qu'il faudra investiguer. La prise de contact est en cours avec la ville de Bobigny pour y réaliser un inventaire dès que possible.

L'ANCA a demandé au Conseil Départemental à être consultée sur la gestion et les aménagements futurs de l'emprise de l'ancienne cité administrative, dans le cadre de son intégration au parc, pour que ces milieux originaux et leur faune puissent être maintenus au parc départemental de la Bergère, et en diversifier ainsi les ambiances.

Gagny

Bois de l'Etoile

Le Bois de l'Etoile correspond à l'ancienne carrière de gypse dite « du centre ». Les galeries minières ont été comblées en 2005-2006 avec des injections de coulis de béton, méthode de comblement qui devaient permettre ensuite l'urbanisation du site...



Pendant des années, le site a montré une nature en souffrance, avec des végétaux qui avaient bien du mal à revenir dans ce sol malmené, durci. Récemment, la nature a semblé reprendre le dessus, et la biodiversité revient très lentement.

Tout en bas du bois de l'Etoile, nous avons découvert une belle prairie humide, qui nous a livré de magnifiques observations faunistiques. Neuf espèces déterminantes ZNIEFF ont été trouvées.

← Le criquet ensanglanté, espèce rare, a été observé pour la première fois en Seine-Saint-Denis.

	Nom latin	Nom vernaculaire	Statut
Arachnides	<i>Evarcha laetabunda</i> (C.L. Koch, 1846)		ZNIEFF
Coléoptères	<i>Trichodes apiaris</i> (Linnaeus, 1758)	Clairon des abeilles	ZNIEFF
Lépidoptères	<i>Leptidea sinapis</i> (Linnaeus, 1758)	Piérade du Lotier	ZNIEFF
	<i>Melanargia galathea</i> (Linnaeus, 1758)	Demi-Deuil	ZNIEFF
Orthoptères	<i>Chorthippus albomarginatus</i> (De Geer, 1773)	Criquet marginé	ZNIEFF
	<i>Mecostethus parapleurus</i> (Hagenbach, 1822)	Criquet des Roseaux,	ZNIEFF
	<i>Stethophyma grossum</i> (Linnaeus, 1758)	Criquet ensanglanté	ZNIEFF
	<i>Tetrix tenuicornis</i> (Sahlberg, 1891)	Tétrix des carrières	ZNIEFF
Flore	<i>Lotus maritimus</i> L., 1753	Lotier maritime	ZNIEFF





Une seconde prairie à l'Est du bois de l'Etoile a été inventoriée. Elle semble peu ou pas impactée par les comblements miniers de 2005. Il n'y a pas de déchets de BTP ni de fréquentation humaine.

Cette petite araignée sauteuse, du nom de *Phlegra fasciata*, a été trouvée. Elle possède une très large aire de répartition, s'étalant sur une bonne partie de l'Europe et allant jusqu'à la Norvège. Malgré cette grande aire de répartition, elle n'est commune nulle-part, car elle demande un habitat thermophile, avec des zones de sol nu, et souvent à proximité de zones plus humides. Il s'agit de la première observation de l'espèce en Seine-Saint-Denis.

Dugny

Contribution de l'ANCA à la PPVE (participation du public par voie électronique, ZAC Cluster des Médias)

Le Terrain des Essences a été choisi pour accueillir, sur des structures temporaires, des épreuves de tir et de tir fauteuil des JO 2024. Le site était alors réputé sans enjeux pour la biodiversité.

Le 25 avril 2018, l'ANCA, en inventaire nocturne au parc départemental Georges Valbon, a détecté la présence de nombreux crapauds calamites sur le terrain des Essences, voisin du parc.



La DRIEE a été alertée et la présence des crapauds a pu être vérifiée sur le terrain des Essences après obtention des autorisations du Ministère des Armées, le 12 juin 2018.

C'est bien l'ensemble de la population de crapauds calamites du parc départemental Georges Valbon qui a migré sur le Terrain des Essences, attirée par les mares temporaires et la terre meuble des chantiers.

La découverte de la présence de ces crapauds sur le terrain des Essences est intervenue tard alors que l'étude d'impact se terminait.

Dans la recherche des mesures d'ERC (**éviter d'abord**, puis réduire, puis compenser) **une vraie mesure d'évitement n'a pas été recherchée** alors que plusieurs villes du Val d'Oise étaient volontaires pour accueillir ces épreuves des JO.

Le Crapaud calamite est un animal rare et protégé, présent seulement sur deux sites de Seine-Saint-Denis. **L'enjeu de sa préservation est fort.**

Des mesures de réduction et de compensation ont été prescrites dans l'urgence et un arrêté préfectoral a autorisé le déplacement des crapauds dans la zone nord du terrain des Essences qui ne serait pas affectée par les installations olympiques.

L'étude approfondie de son comportement montre que le crapaud calamite revient toujours se reproduire dans la mare où il est né et qu'il est fidèle à son site d'hivernage. Pour lui, ces lieux sont comme « programmés » dans ses migrations saisonnières. **Les mesures de déplacement de cette espèce sont donc hasardeuses.** Par ailleurs, la capacité de fouissage de l'animal, qui lui permet de passer sous les barrières, est largement sous-estimée.

L'ANCA a participé à la première campagne de déplacement au printemps 2019. Le nombre d'interlocuteurs différents rend toute forme d'organisation compliquée. Après le 29 mai, il n'y a eu aucun suivi des animaux déplacés, et les barrières anti-retour se sont effondrées, permettant ainsi aux crapauds de retourner là où ils étaient avant qu'on les déplace !

Au printemps 2020, l'ANCA a de nouveau saisi la DRIEE pour non respect d'une partie des mesures prescrites par arrêté préfectoral et a annoncé que l'association ne participerait pas à la campagne de déplacement 2020, qu'elle ne cautionne pas.

La mesure de déplacement veut cantonner la population de crapauds à une surface plus réduite sur le Terrain des Essences. Cette petite zone avec mare temporaire est actuellement utilisée par les crapauds pour leur reproduction, mais pas pour l'hivernage pour lequel ils ont besoin de surfaces plus importantes pour se disperser et de terres meubles où s'enterrer.

Après les JO 2024, dans le cadre de l'intégration du Terrain des Essences au parc Georges Valbon une nouvelle entrée sera aménagée pour permettre d'accéder au parc à partir de la gare.

Le Terrain des Essences va devenir une zone traversante très fréquentée incompatible avec le maintien de milieux favorables aux crapauds calamites, s'ils parvenaient à survivre aux JO...

Romainville/Noisy-le-Sec

Suivi des crapauds calamites du fort de Noisy



↑ Jeune crapaud caché dans le mur en gabion du nouveau terrain de pétanque du stade Huvier (Noisy-le-sec).

Cela questionne la pertinence de tout déplacement de l'espèce dans le cadre de mesures d'ERC ...

Nous poursuivons le suivi avec CMR de la population de crapauds calamites du Fort de Noisy avec une attention particulière cette année sur l'habitat terrestre (stade Huvier notamment).

Bien que l'étude, qui fera l'objet d'un numéro spécial, ne soit pas tout à fait finalisée, nos observations montrent une très haute fidélité des individus à leur zone d'habitat terrestre et éclairent également le comportement des femelles, discrètes, furtives, toujours sous-estimées dans les études et oubliées lors de mesures de déplacement.

Rosny-sous-Bois

Parc Nature du Plateau d'Avron

Le parc du Plateau d'Avron (15 ha), site Natura 2000 directive oiseaux et ZPS (Zone de Protection Spéciale), est actuellement en travaux en vue de son ouverture au public. Il est situé sur d'anciennes carrières de gypse déjà comblées, mais présentant encore des vides résiduels.

Le projet imaginé par le bureau d'étude Cépage nous a séduits parce qu'il comprenait un aménagement léger pour l'ouverture au public, et le maintien, voire le renforcement de l'intérêt floristique et faunistique du site, avec le débroussaillage et la réhabilitation des prairies. Le cheminement prendra la forme d'un anneau permettant de faire le tour du site, avec une piste piétonne et une piste équestre côte à côte. La partie centrale, la prairie restaurée, sera visible mais rendue inaccessible au public par des ganivelles. Elle sera gérée en éco-pâturage.

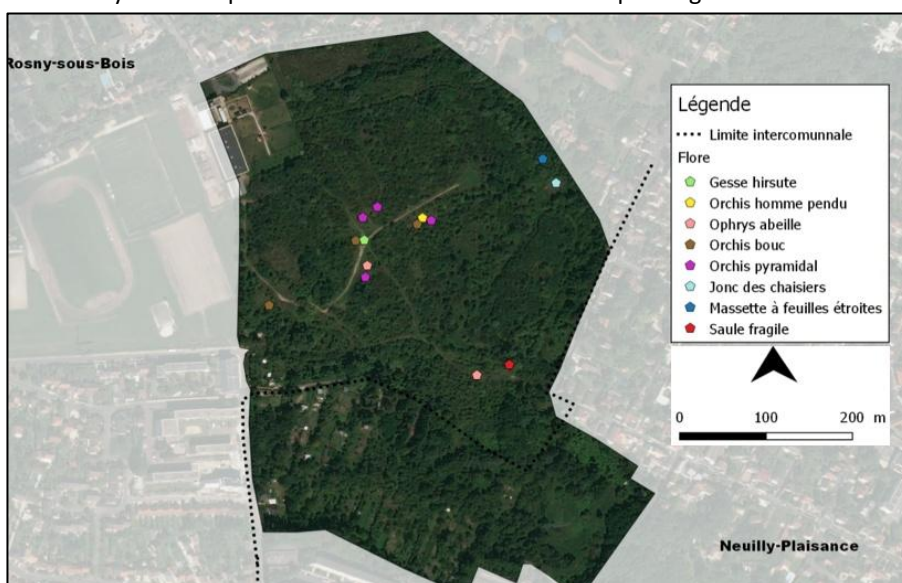
Lors de la visite de chantier du 5/02/2020, l'ampleur des perturbations du site nous a désagréablement surpris. L'installation des géogrilles, imposées par l'Inspection Générale des Carrières (IGC) a nécessité des décaissements beaucoup plus importants que prévu. Nous réalisons à quel point les impacts annoncés en enquête publique peuvent être sous-estimés pour la phase chantier.

Ce projet est particulier puisqu'il n'a fait l'objet d'aucune mesure d'ERC (Eviter/Réduire/Compenser), les travaux ayant un objectif de réhabilitation du site au regard des milieux d'espèces Natura2000, la Pie grièche écorcheur et ses espèces compagnes notamment.

Le calendrier des travaux ne correspond plus à celui qui était annoncé. Les travaux ont dû être arrêtés à la suite des intempéries de la fin janvier au début février 2020, puis de nouveau pendant le confinement. Initialement, les travaux devaient être interrompus du printemps à l'été pour laisser la faune, notamment les amphibiens peuplant et les zones humides du site, se déplacer et réaliser leurs cycles de reproduction. Le calendrier sera donc prolongé.

Nous avons découvert que les anciens chemins qui convergeaient vers la zone centrale (celle qui sera mise en défens) ont été décompactés pour que leur trace disparaisse, mesure qui n'apparaissait pas dans le projet.

La station à Orchis-homme pendu (*Orchis anthropophora*, orchidée rare), n'a pas été épargnée par cette opération de décompactage alors qu'une carte de la flore remarquable du site avait été préalablement fournie.



Carte de la flore remarquable du parc du Plateau d'Avron (données 2017)

Nous n'avons pu que constater la disparition de l'une des deux seules stations d'Orchis-Homme pendu du département.



Station d'Orchis Homme-pendu et Orchis bouc avant et après décompactage...

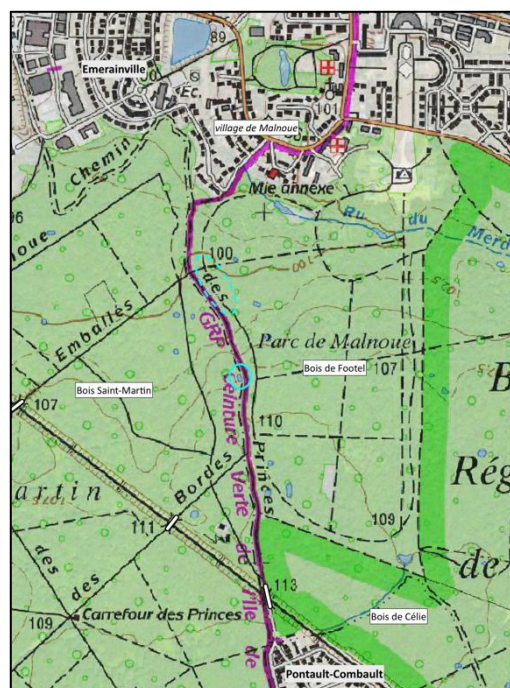
La **Gesse hirsute**, autre plante rare, se trouve aussi dans une zone touchée par les travaux.

En juillet, nous avons trouvé que le Sainfoin d'Espagne (*Galega officinalis*), **plante invasive**, avait pleinement profité de la terre remuée, favorable à sa germination, et de la mise en lumière du site, pour s'étendre.

Nous n'avons aucune visibilité sur la reproduction 2020 des amphibiens du site (Crapaud commun, triton ponctué), directement impactée par les travaux qui ont modifié leurs zones de reproduction.

Noisy-le-Grand (93)/Emerainville (77)

Un magnifique chemin de randonnée (GRP ceinture verte de l'Île-de-France) relie le quartier de Malnoue (Emerainville, altitude 91 m) à Pontault-Combault (altitude 109 m). A l'ouest, c'est le Bois Saint-Martin en Seine-Saint-Denis, à l'est le bois de Footel et le bois de Célie en Seine-et-Marne, le chemin étant aussi une limite administrative entre deux communes et deux départements.



Ce chemin ensoleillé présente deux lisières humides riches en insectes. C'est un lieu idéal pour y observer, au crépuscule, les chauves-souris, leurs prédateurs.

Il était au temps jadis pourvu d'un fossé de chaque côté. Ces fossés drainaient l'eau des bois vers le village de Malnoue, point le plus bas du secteur (91 m). La carte IGN montre la présence de nombreuses petites mares forestières.

Aujourd'hui, les fossés, non curés, obstrués, ne sont plus fonctionnels. L'eau s'écoule au milieu du chemin, défoncé par l'utilisation de camions très lourds transportant des grumes lors de l'exploitation forestière illégale du bois de Footel, qui a favorisé le chemin de l'eau par les ornières. Les fossés le long du bois de Footel ont été obstrués par des fagots.



Fossés comblés le long du bois de Footel



A gauche, le bois Saint-Martin, à droite, le bois de Footel

L'arrêté ministériel du 24 juin 2008 précise les critères de définition et de délimitation des zones humides, qui se basent soit sur des critères pédologiques, soit sur la flore.

Dans sa partie la plus basse du chemin, au nord, nous avons trouvé les plantes hygrophiles permettant **l'identification d'une zone humide** en plein milieu du chemin.



Millepertuis couché, Potentille ansérine, Renoncule flammette et Véronique des ruisseaux, pour ne citer que quelques exemples...

C'est la preuve que ce chemin, qui reste en eau une partie de l'hiver, est devenu une zone humide avérée.

Pour éviter que les collectivités locales ne viennent déverser des déchets de BTP dans les ornières, comme ce qui a déjà été fait dans le bois de Footel, il **faut réhabiliter les fonctions hydrauliques des fossés et des mares de ce secteur**. Les mares, en effet, pourraient permettre de temporiser les grosses pluies et empêcher les inondations au point le plus bas, c'est-à-dire dans le quartier de Malnoue.

Avec le réchauffement climatique, les mares s'assèchent un peu plus chaque année. Remettre en état leur alimentation en eau de ruissellement par les fossés fait partie de la préservation de ces milieux fragiles.



Comblement des ornières avec des déchets de BTP, bois de Footel.



Mare du bois Saint-Martin, en bordure du chemin, à reconnecter au fossé caché juste à droite derrière la touffe d'herbacées.



Le comblement des fossés nuit au libre écoulement des eaux pluviales et à la qualité des milieux aquatiques, et constitue une infraction à l'article L214-1 du Code de l'Environnement. Tous travaux sur ce chemin doivent faire l'objet d'un dossier loi sur l'eau. Le tonnage des véhicules circulant doit être limité afin d'éviter davantage de dégâts sur ce chemin.

← Tout près du chemin, dans le bois de Footel, appartenant à la ville d'Emerainville, se trouve un réseau de 4 ou 5 petites mares, presque des trous d'eau. Il faudrait que ces mares, en cours de comblement (fagots, déchets de BTP) soient reconnectées entre elles et au fossé.

Coubron/Clichy-sous-Bois/ Livry-Gargan/Vaujours/Montfermeil (93) et Courtry (77) Massif de l'Aulnoye



En 2020, nous mettons à jour la ZNIEFF du Massif de l'Aulnoye qui s'étend sur près de 600 hectares.

Le massif est composé de quatre principaux sites : la Forêt Régionale de Bondy, le Bois de la Couronne, le Bois du Renard et le Bois de Bernouille. Les milieux y sont très diversifiés entre les boisements matures, les mares forestières ou encore les prairies marneuses. Un ANCA Nouvelles spécial Massif de l'Aulnoye sera publié d'ici la fin de l'année, mais en attendant voici un florilège d'espèces remarquables, de « pépites », que nous pouvons observer sur le périmètre de la ZNIEFF.

Côté flore, nous pouvons citer le **Cirse laineux**, le **Buplèvre en faux**, la Laïche à épis distants, l'Hottonie des marais, la Renoncule à feuilles capillaires...

Côté faune, le **Lézard vivipare** a été observé à plusieurs reprises dans les boisements humides Bois du Renard et au Bois de Bernouille. Un couple de **Pie grièche écorcheur** (photo d'Olivier Hépiégne) a été vu deux fois à la fin du mois de juin à proximité parc des friches. Il s'agit d'une espèce Natura 2000 qui est très peu observée dans le 93. Malheureusement, nos observations ne nous permettent pas d'attester la nidification sur site...

L'inventaire des chauves-souris est en cours. Notre détecteur passif (Anabat Swift) a été posé deux nuits consécutives au bois du Renard puis au bois de Bernouille. Nous réalisons aussi des écoutes actives sur plusieurs zones de la ZNIEFF.



Une grande diversité d'invertébrés et plus particulièrement d'arthropodes a pu être observée. Un certain nombre d'espèces rares ou/et méconnues ont été trouvées, en voici quelques exemples :

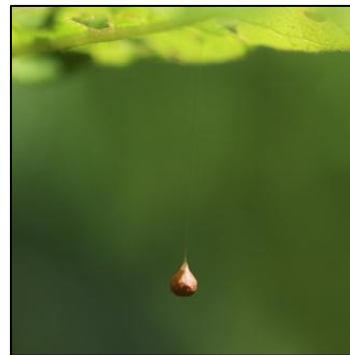
- *Hispa atra* appelé également hispe noire, velcro banal ou encore oursin des steppes, est une petite chrysomèle de 3 à 4 mm qui se nourrit de graminée. Il est facilement reconnaissable à son corps recouvert jusque sur les antennes d'épines imposantes en comparaison avec sa taille ainsi qu'à

sa couleur noire. Il est relativement rare dans la région. Nous l'avons observé en Forêt de Bondy et c'est la première mention pour le 93.



- *Theridiosoma gemmosum* est la seule représentante de la famille des Thériidiosomatidae en France. Du haut de ses 1,5 à 2mm il s'agit d'une des plus petites espèces d'araignées d'Europe. Cette espèce peuple les zones humides avec une préférence pour les zones inondables. Elle est très discrète et son aire de répartition en France est globalement méconnue. Un cocon trouvé durant les inventaires au Bois de la Couronne est la seule donnée à ce jour dans le département. Cette araignée a un comportement unique, elle tisse une toile similaire aux toiles géométriques des épeires, simplement, au lieu d'être plate cette toile est en forme de parapluie retourné. Cette structure est tenue par le haut du « parapluie » par un câble lui-même tenu par l'araignée. Quand une proie tombe dans la toile, l'araignée lâche le tout pour emmêler celle-ci.

Cette araignée est souvent identifiée à l'aide du cocon très particulier qu'elle construit pour ses œufs, celui-ci est suspendu au bout d'un très long fil parfois lui-même accroché à un fil tendu entre deux feuilles.



- *Polyzoniium germanicum*, est l'un des rares représentants français de l'ordre des Polyzoniida, appelés également les « noodle millipede's » en anglais en référence à leur forme longue et plate. On ne sait que peu de chose sur cette espèce à cause de sa rareté et de sa discrétion, si ce n'est qu'elle apprécie le bois de feuillus en décomposition et l'humidité. Cette espèce a été observée au Bois de Bernouille et au Bois du Renard.



Livry-Gargan

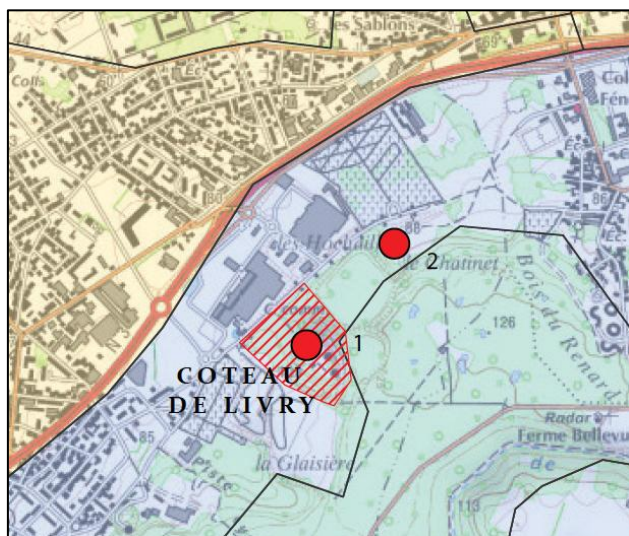
La carrière du Châtnet

Lucien Claivaz, Pamela Amiard

ECT (entreprise de gestion de terres excavées) nous a consultés en amont d'un projet d'aménagement du site de l'ancienne carrière du Châtnet. Ce projet leur permettrait de caser 300 000m3 de déblais issus de chantiers divers et d'ouvrir une promenade pour le public. Nous les avons rencontrés sur site le 1^{er} juillet, en présence d'Ecoter.

L'aménagement nécessiterait un défrichement. Le site est défini par le bureau d'étude comme "dégradé": nombreux déchets, flore invasive (au moins 25% de recouvrement), effondrement du front de taille...

L'ANCA, dans le cadre de la mise à jour de la ZNIEFF du Massif de l'Aulnoye, est régulièrement sur site et connaît bien le terrain. Deux zones sont concernées par l'aménagement. Nous avons déjà réalisé un inventaire sur la zone 2 en avril 2020.



Périmètre du projet – Extrait de la carte du paysage de l'étude préliminaire - ECT, août 2019.

La **zone 1**, située au pied du front de taille, est un habitat de transition entre les milieux ouverts (en cours de fermeture) et les milieux boisés. Toutefois, elle comporte encore quelques lambeaux de prairie marneuse intéressante.



Le front de taille du Châtnet, vu depuis le bois du Renard, printemps 2016



Histopona torpida

Dans la partie la plus proche du front de taille, une espèce d'araignée, *Histopona torpida*, a été observée. Celle-ci est déterminante ZNIEFF en Ile de France et rare dans la région. Elle est liée aux sous-bois de préférence relativement humides. D'autres espèces notables ont été observées telles que *Porcellio monticola*, isopode rarement observé qui vis dans les sous-bois humides et dont les populations sont particulièrement prospères sur site.

La piéride du lotier *Leptidea sinapis* et le demi-deuil *Melanargia galathea*, espèces déterminantes ZNIEFF en Ile de France, ont également été observées dans les lambeaux de prairies marneuses.

La **zone 2**, localisée au niveau d'une aération de la carrière constitue un habitat très particulier, la paroi rocheuse gorgée d'eau additionnée à la forte densité de végétation permet de retenir l'humidité ambiante ainsi que la fraîcheur issue du puits de ventilation.



Les parois calcaires et très humides

Ce milieu frais, humide et ombragé a permis le développement sur la paroi du front de taille d'un cortège d'arthropodes avec des tendances trophiques plus ou moins marquées. Ces espèces sont le cloporte rosâtre (*Androniscus dentiger*) espèce à forte tendance troglophile, la meta des terriers (*Metellina merianae*) espèce peuplant les entrées de cavernes et les milieux apparentés, ainsi qu'une importante population de *Tegenaria sylvestris* espèce appréciant les milieux cavernicoles bien que n'y étant pas strictement affiliée. Ces trois espèces sont rares ou peu connues dans le département et sont dépendantes d'un taux d'humidité élevé, d'une faible luminosité et de températures fraîches.

La présence de ces espèces à proximité des cavités du front de taille démontre que ce milieu a le potentiel d'abriter des espèces encore plus dépendantes du milieu cavernicole. Les cavités n'ayant pas pu être prospectées pour l'instant, ces espèces y sont peut-être déjà présentes.

Ce type d'habitat est exceptionnel pour le département et dépend ici particulièrement de la couverture végétale importante qui permet le maintien constant de l'humidité ambiante.

→ **La disparition, même temporaire, de cette couverture végétale est une menace importante pour ces espèces**, en particulier *Androniscus dentiger* pour lequel une baisse d'humidité importante d'à peine quelques heures est synonyme de mort et dont les capacités de déplacement et donc de recolonisation sont très limitées.



Meta des terriers



Cloporte rosâtre



Porcellio monticola

D'autres espèces notables ont été trouvées sur site à proximité directe du front de taille, *Derephysia sinuatocollis* une punaise très rare en France et nouvelle pour la région, inféodée au genre *Clematis* dont les mœurs en matière d'habitat sont

méconnus, *Porcellionides pruinosus* un isopode lié à différents habitats et rare dans le département, ainsi que *Porcellio monticola* qui a également été observé sur cette zone avec des populations encore plus importantes que sur la première.

Le cortège d'isopodes présents sur le site est particulièrement intéressant et si l'on considère les espèces plus courantes, on peut noter des populations très denses de *Porcellio scaber*, *Philoscia muscorum* et *Oniscus asellus*. Ailleurs, les populations de ces trois espèces sont beaucoup moins denses que celles vues sur site, en particulier durant les épisodes de sécheresse qui provoquent une forte mortalité. Les populations présentes près du front de taille sont préservées par l'humidité ambiante, leur permettant d'atteindre un tel niveau de développement. De plus *Philoscia muscorum* et *Oniscus asellus* sont des espèces déterminantes ZNIEFF en Ile de France.

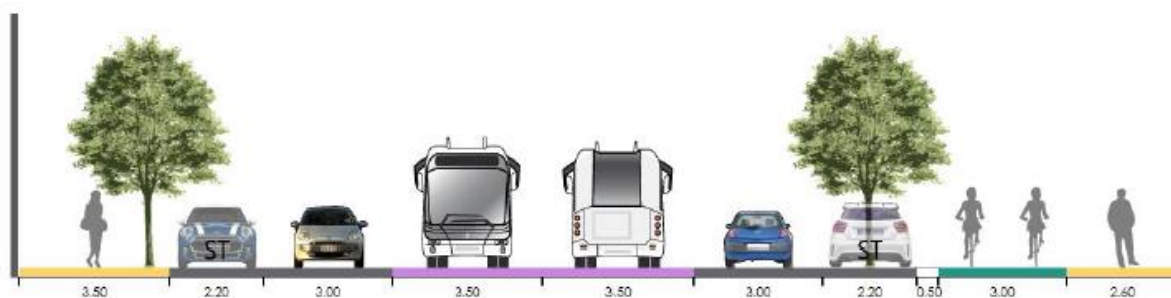
La zone 2 est une sorte d'îlot de fraîcheur, de glacière, qu'il serait déraisonnable de modifier en contexte de réchauffement climatique.

Il n'y a pas de besoin impérieux à combler la carrière du Châtinet et la zone du puits d'aération. Nous sommes, par ailleurs, devenus très méfiants sur les promesses d'améliorations écologiques de ce type de projet...

Projet de création d'un transport en commun en site propre (TSCP) sur l'ex-RN 34

L'ANCA, avec d'autres associations locales, a été consultée en visio conférence le 6 juillet sur le projet d'aménagement de la RN 34 entre le Perreux et Chelles porté par Ile-de-France mobilités.

Après l'abandon du prolongement de la ligne 11 et l'augmentation considérable d'habitants, en particulier à Neuilly-Marne, des aménagements de la RN34 sont envisagés pour rabattre les usagers des transports en commun vers les stations de RER existantes. Le projet évoque la mise en site propre de chaque mode de transport (piétons, cycles, véhicules individuels, bus) pour une voirie qui pourrait atteindre par endroits une largeur de 27 m d'emprise au sol, avec encore des abattages de beaux alignements d'arbres centenaires.



Exemple d'aménagement, coupe type

Toutes les associations sont vent debout contre ce projet !

Établissement public territorial (EPT) Est Ensemble

(Bagnolet, Bobigny, Bondy, Le Pré Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville)

L'ANCA a déposé un recours gracieux demandant l'annulation du PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) approuvé lors du conseil territorial du 4/02/2020. Ce document va encadrer les droits à construire du territoire sur les 15 prochaines années. Il valide la perte de plus de 100 ha de zone N (naturelle, inconstructible) au profit de la zone U (urbanisable), en contradiction avec les annonces vertueuses du PADD (plan d'aménagement et de développement durable).

EPT Grand Paris Grand Est

(Clichy-sous-Bois, Coubron, Gagny, Gournay-sur-Marne, Le Raincy, les Pavillons-sous-Bois, Livry-Gargan, Montfermeil, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Rosny-sous-Bois, Vaujours et Villemomble)

L'élaboration du PLUi du territoire a été prescrite lors du conseil territorial du 03/07/2018.

L'ANCA, association agréée de protection de l'environnement au titre de l'article L 141-1 du code de l'environnement pour l'ensemble du département de Seine-Saint-Denis, a demandé à être consultée **sur le projet de PLUi**, en faisant référence à l'article L132-12 du Code de l'Urbanisme. Notre demande restant sans réponse, un 3^e courrier vient d'être posté à destination du président de l'EPT fraîchement élu.

Nous préparons activement notre contribution à ce PLUi, en menant un travail de fond sur l'état initial de l'environnement. Plusieurs villes ont été ainsi parcourues cet hiver à la recherche de trames vertes: Le Raincy, les Pavillons-sous-Bois et Gournay-sur-Marne, cette dernière faisant l'objet d'un numéro spécial de l'ANCA Nouvelles, à paraître.

C'est le rôle des documents d'urbanisme d'identifier et de protéger à l'échelle du territoire les corridors écologiques, les zones humides, les mares, les sites naturels, la biodiversité, en les cartographiant et en précisant les mesures qui les protègent dans le règlement.